

6. tout savoir sur
LES ÉCO-ORGANISMES

7. filières
LA FILIÈRE CYCLAMED



8. prévention
GASPILLAGE ALIMENTAIRE

la lettre

SEPTEMBRE 2017 / N°6

infodéchets

3 > dossier
LES BIODÉCHETS



Dans la ligne de mire !



Didier Bardet,
Président d'Evolis 23, Maire de Fleurat

Le syndicat fera la mise en place de la Tarification Incitative, en 2018 pour les territoires pilotes, puis dès 2019 sur le reste du territoire. Aussi, pour réduire sa production de déchets et agir sur le montant final de sa TEOMi*, avoir une bonne gestion de ses déchets fermentescibles devient nécessaire.

Avec 14%** de déchets compostables encore présents dans le bac d'Ordures Ménagères, il semble intéressant pour chacune et chacun d'entre nous de se questionner sur son geste de tri. A la question : « mettre ou ne pas mettre les biodéchets dans le bac d'Ordures Ménagères ? », la réponse que je peux vous apporter est qu'il existe aujourd'hui sur le territoire des solutions pour tous les usagers, qu'ils soient en pavillon ou en habitat collectif.

J'ajouterais aussi, qu'en cette période estivale, supprimer les déchets fermentescibles de votre bac sera un moyen de lutter contre les mauvaises odeurs...

Alors, relevez cette mission qui n'a rien d'impossible, et valorisez vos biodéchets !

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous.

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative : pour tout savoir ce nouveau mode de financement du service public de gestion des déchets, consultez le Guide pratique de la TI, sur simple demande au 05 55 89 86 06

**donnée issue d'une caractérisation des Ordures Ménagères d'Evolis 23, réalisée en 2015.

Prévention « Votre bac va changer! » - La suite

On vous en parlait dans la dernière Lettre Info Déchets : des Ambassadeurs Tarification Incitative sillonnent les 33 communes des territoires pilotes* et se présentent aux portes de tous les foyers pour informer et recueillir leurs besoins. **La campagne de porte-à-porte s'achève fin septembre.** Pour les absents, contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.



*Arrènes, Augères, Aulon, Azat Chatenet, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Chamborand, Champsanglard, Châtelus le Marcheix Ceyroux, Châtelus Malvaleix, Fleurat, Fursac, Genouillac, Jalesches, La Celette, La Forêt du Temple, Le Grand Bourg, Linard, Lizières, Lourdoueix St Pierre, Malval, Marsac, Measnes, Mortroux, Mourioux Vieilleville, Moutier Malcard, Nouziers, Roches, St Dizier les Domaines, St Goussaud, St Priest la Plaine, Tercillac.

Pourquoi sécuriser nos déchèteries...

Des travaux de sécurisation vont être réalisés sur les déchèteries de Dun-le-Palestel, Genouillac, Saint-Vaury et Sardent, au cours du dernier trimestre de l'année 2017. Répondant à des dispositions réglementaires nationales sur l'accueil de public en déchèterie, il est ainsi prévu **la mise en place de garde-corps (blocs de béton de 90 cm de hauteur)** permettant les dépôts dans les caissons des différentes filières de valorisation, en toute sécurité. Il est important de rappeler que chaque année en France, des accidents parfois mortels ont lieu sur les déchèteries, touchant les gardiens et les visiteurs...



Ça avance du côté du Zéro Déchet Zéro Gaspillage...

Après plusieurs mois de travail, Evolis 23 signe son Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'Adème, avec pour objectifs de réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), d'augmenter de 3,9 % leur taux de valorisation, et d'engager au moins sept entreprises dans des démarches d'économie circulaire. **Un programme d'actions ambitieux** est ressorti de l'étude de préfiguration, pour les 3 ans à venir. De nombreux acteurs locaux seront ainsi mobilisés pour insuffler et intégrer la démarche d'économie circulaire.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE



Les biodéchets



**Dans la ligne
de mire !**

Votre mission :

Bien gérer vos biodéchets

Faire de la prévention



Mission impossible ? Pas du tout : Evolis 23 vous guide au quotidien, dans la bonne gestion de vos biodéchets et vous propose un tour d'horizon des alternatives pour réduire toujours plus votre production de déchets.

Votre cible : les déchets compostables !

On les trouve encore en grande quantité (14%*) dans le bac d'Ordures Ménagères.

De quoi s'agit-il ?... Des déchets fermentescibles pardi !**

Alors qu'ils pourraient facilement être valorisés et détournés de l'enfouissement, une grande partie est jetée avec les Ordures Ménagères, et finit enfouie dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Noth.

Votre mission, si vous l'acceptez...

Eliminer les biodéchets de votre bac d'Ordures Ménagères !

Pour cela, vous disposez d'armes très efficaces, car avoir une bonne gestion de ses déchets biodégradables, c'est possible. La réponse en 3 méthodes proposées à Evolis 23 :



« Valoriser ses biodéchets est finalement assez ludique... C'est un geste simple à faire, et profitable surtout quand on pense à réduire sa production de déchets, avec le passage en Tarification Incitative qui arrive ! »

GUY DUMIGNARD,
Vice-président en charge de la Gestion des déchets

NOM DE CODE :
BIODÉCHETS**

CARACTÉRISTIQUES :
Les déchets fermentescibles sont de plusieurs sortes. On les débusque dans la cuisine et le jardin.



BIODÉCHETS

AUTRES PARTICULARITÉS:

- Parmi les membres actifs présents dans le milieu de la cuisine, on trouve les épluchures, les restes alimentaires, le marc et les filtres à café, les serviettes en papier, et enfin les fleurs, feuilles et plantes.
- Le milieu du jardin est plus simple à infiltrer : tontes de pelouse, tailles de branches et feuilles mortes représentent leurs membres actifs.

L'AGENT SPÉCIAL À VOS CÔTÉS :

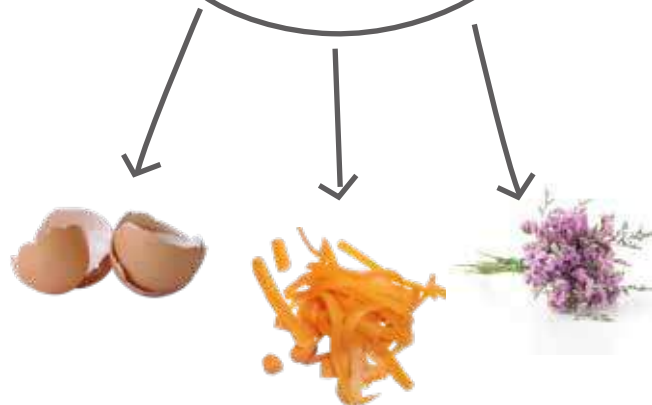
La poule, de l'espèce des gallinacés, nettoyeur hors pair.

VOTRE OPERATEUR SUR LE TERRAIN :

Le bioseau qui est une arme redoutable pour atteindre votre objectif !



suspects potentiels



Faire monter en température votre cible?

1) La solution : le compostage de vos déchets fermentescibles, soit en tas, soit dans un composteur. Il vous suffit de vous équiper de votre bioseau à remplir de biodéchets après chaque repas. Plus aucun d'entre eux ne finiront ainsi à la poubelle ! Déposés dans votre tas de compost ou votre composteur, ils se décomposeront en quelques mois, avec un apport de feuilles ou de broyat de branches à mélanger sans modération. Ils seront alors transformés en compost à répandre dans votre potager ou au pied de vos plantations comme fertilisant naturel.



CONTACT : BROYEUR INDIVIDUEL
Lieu de RDV : GAMM VERT

cibles



Réduire en miette votre cible ?

Deux solutions existent : le broyage de vos déchets verts, à plus ou moins grande échelle.

1) Le broyage individuel

Du matériel de broyage peut vous être mis à disposition gratuitement (à rendre en bon état à la fin de votre mission !). Sur simple demande auprès de notre partenaire GAMM VERT, un broyeur individuel trouvera naturellement sa place dans votre véhicule pour que vous puissiez

réaliser vous-même le broyage de vos tailles de branches (maximum 4 cm de diamètre).

2) Le broyage à domicile

Autre possibilité : un agent spécial peut venir chez vous faire le travail et broyer à votre place vos branchages. Cela vous en coûtera 50€. Sur simple demande auprès de nos services, une prestation de broyage à domicile mettra à mal des branches jusqu'à 15 cm de diamètre.

Pour faire disparaître toutes les traces, pensez à pailler vos plantations ou à alimenter votre composteur avec le broyat de branches ainsi obtenu.

Le syndicat agit aussi auprès des communes, gros producteurs de biodéchets. Qu'il s'agisse de déchets issus des espaces verts, ou des restes alimentaires provenant de gros établissements (restaurants scolaires, EHPAD, hôpitaux,...), nos équipes proposent une solution radicale. Car le broyage et le compostage de grandes quantités de biodéchets est tout, sauf une mission impossible !

En savoir plus :

- > Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06
- > sur www.evolis23.fr/rubriquedechets/prevention/compostage
- > dans le dépliant sur le broyage à domicile

Alors, mettez-vous en route sur le chemin d'un territoire zéro déchet zéro gaspillage, et choisissez le moyen qui vous convient le mieux pour valoriser vos déchets fermentescibles.

tout savoir sur...

Les éco-organismes



Que deviennent vos déchets recyclables ?

Vous connaissez la publicité « M. Papillon », qui fait trier les emballages à ses voisins ? Ou encore celle d'Eco-systèmes dans laquelle un aspirateur manque de terminer au fond d'un fleuve ?... Ce sont deux des éco-organismes créés pour financer la collecte et le recyclage de nombreuses catégories de déchets.

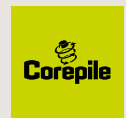
Les fabricants et importateurs qui mettent sur le marché des emballages, des appareils électroménagers, mais aussi des piles, des meubles, des pneumatiques, des vêtements, etc. payent une taxe à ces éco-organismes agréés par l'Etat, afin que ces derniers organisent, souvent avec le concours des collectivités territoriales, la collecte, le tri et le recyclage de ces produits.

Découvrez les principaux éco-organismes :

- **Eco-Emballages et Ecofolio*** : pour les emballages ménagers et papiers ;
- **Eco-systèmes et Ecologic**** : pour la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers et professionnels, des lampes et petits appareils extincteurs ;
- **Cyclamed** : pour les médicaments non utilisés, à usage humain, périmés ou non ;
- **DASTRI** : pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;
- **Corepile** : pour les piles et accumulateurs portables ;
- **EcoDDS** : pour les Déchets Diffus Spécifiques des ménages (déchets dangereux, comme solvants, peintures,...) ;
- **Recylum** : pour les lampes usagées ;
- **Eco-TLC** : pour les textiles, le linge de maison et les chaussures.

*les 2 éco-organismes fusionnent et deviendront d'ici 2018 une seule et même société.

**les 2 sociétés fusionnent et deviendront la société ESR au 1^{er} janvier 2018



ÉCO-ORGANISME, KÉZAKO ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin et à l'obligation des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Pour plus d'informations :

> sur le site Internet
www.evolis23.fr



Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles !

C'est chez vous que commence le circuit des déchets de médicaments : devant votre armoire à pharmacie, **triez vos Médicaments Non Utilisés (MNU), périmés ou non.** Mettez d'un côté les emballages et notices à déposer dans votre bac pour les emballages recyclables, et de l'autre **les médicaments mis dans un sac à déposer auprès de votre pharmacien.**



Votre pharmacien récupère vos déchets médicamenteux et les place dans des cartons spécialement prévus pour la collecte des médicaments via la filière Cyclamed. Une fois pleins, les grossistes en médicaments les déposent dans des containers sécurisés dans des établissements de répartition. Un transporteur est contacté qui se charge de les emmener jusqu'à une usine

d'incinération. Ils y seront détruits, en toute sécurité. Les MNU sont **incinérés à des fins de valorisation énergétique** : l'énergie produite sert à éclairer et/ou chauffer des logements.

Pour rappel, il ne faut en aucun cas jeter vos médicaments dans la poubelle, l'évier ou les toilettes, à cause du risque de pollution de l'eau ou des sols. Sur le territoire d'Evolis 23, encore 5%* du bac d'Ordures Ménagères est composé de déchets qui auraient dû être déposés sur d'autres collectes (déchèteries, bornes à textile), et parmi lesquels on trouve des médicaments... Utilisez la filière Cyclamed !

Qu'est-ce que la filière Cyclamed ?

Cyclamed est une association agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies. Cet éco-organisme est financé via les laboratoires pharmaceutiques en fonction du nombre de boîtes de médicaments mis sur le marché.

*caractérisation du bac d'Ordures Ménagères réalisée en 2015

Le chiffre clé
63%

C'est la performance de collecte des MNU en 2016, par rapport au gisement existant de médicaments mis sur le marché en France.



Pour en savoir plus
rendez-vous sur
www.cyclamed.org/

400€ par an : c'est ce que représentent en moyenne les coûts liés au gaspillage alimentaire pour une famille de 4 personnes. Ce chiffre vous effare. Alors, agissez et téléchargez l'une des applis sur votre smartphone.

Luttons contre le gaspillage alimentaire !

5 applications pour changer sa consommation



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Optimiam : permet aux commerçants de vendre à temps leurs produits, grâce à un système de promotions pouvant aller jusqu'à 60% du prix de base.

Too good to go : propose des paniers-surprise que les clients peuvent venir chercher à la fermeture des magasins, vendus à des tarifs avantageux.

Zéro gâchis : traque les réductions sur les produits à date dans les magasins et répertorie plus de 100 supermarchés en France, en Belgique et en Espagne

Partage ton frigo : permet de prévenir ses voisins ou ses collègues qu'il vous reste quelques aliments consommables dans le frigo (qu'il soit individuel ou collectif, comme dans une entreprise ou un immeuble) que vous donnez via la plateforme de l'appli



What the food : permet aux étudiants de connaître les horaires d'affluence, ainsi que de noter les menus afin d'en informer le cuisinier, une initiative disponible pour l'instant dans trois restos U parisiens qui sera étendue prochainement...

Pour plus
d'informations :
> consultez le site
Internet
www.evolis23.fr



Plus d'astuces anti gaspi ?

Rendez-vous au prochain
numéro pour découvrir
d'autres astuces et réduire le
gaspillage alimentaire !

Vous ne recevez pas la lettre infodéchets ? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06

